

I) Objectif :

- Connaître et maîtriser la réglementation DT – DICT.
- Etre capable de différencier les acteurs et leur rôle
- Connaître et identifier les différents types de réseaux
- Assurer la sécurité lors des travaux de proximité de réseaux
- Préparation à l'examen AIPR Concepteur

II) Pré-requis :

Savoir lire, écrire et parler le français

III) Public concerné :

Personne intervenant en préparation ou en suivi des projets de travaux (maître d'ouvrage)

IV) Formateur/ Testeur :

Personnel qualifié

V) Durée :

2 jours avec tests QCM compris
Soit 12h de formation et 2h de tests

VI) Nombre de stagiaires requis :

Minimum : 4 personnes / maximum : 6 personnes

VII) Programme :

- Historique, Réglementation et procédures DT – DICT
- Application du guide technique
- Procédures avant chantier
- Topographie - Cartographie - Le marquage piquetage
- Connaissance des différents types de réseaux et règles de sécurité lors de l'intervention à proximité des réseaux
- Compétences des personnels
- Les rôles des différents acteurs (concepteur, encadrant, opérateur)
- Identification des situations dangereuses
- Les consignes en cas d'endommagement et constat de dommage
- Procédure chantier en cours

VIII) Test :

QCM de contrôle des connaissances

IX) Sanction pédagogique :

En cas de réussite aux tests, délivrance d'une attestation de compétences permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR.

En cas d'échec aux tests, délivrance d'une attestation d'échec

X) Matériel pédagogique :

Support de formation théorique